



## CRIIRAD

Commission de Recherche  
et d'Information Indépendantes  
sur la Radioactivité

Tel. : 04 75 41 82 50

E-mail : [contact@criirad.org](mailto:contact@criirad.org)

Internet : [www.criirad.org](http://www.criirad.org)

**LUNDI 28 MARS 2005**

### **TCHERNOBYL PLAINTÉ CONTRE X**

#### **Le premier rapport d'expertise vient d'être remis aux parties civiles**

Plusieurs centaines de malades, l'Association Française des Malades de la Thyroïde (AFMT) et la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD) ont déposé plainte contre X, **le 1<sup>er</sup> mars 2001**, pour défaut de protection des populations contre les retombées radioactives de l'accident de Tchernobyl.

L'instruction, conduite par Mme la juge BERTELLA-GEFFROY, a donné lieu à de nombreuses perquisitions et à la nomination de deux experts – M. Paul GENTY et le Pr Gilbert MOUTHON.

**Après plusieurs années de travail, ils viennent de remettre un premier rapport d'expertise à la juge qui l'a adressé aux parties civiles.**

**La CRIIRAD va en faire une étude détaillée et présentera ses conclusions le mercredi 13 avril. Une conférence de presse conjointe avec l'AFMT se tiendra à Toulouse, à 17h30, suivie le soir d'une réunion publique.**

**Le dossier que la CRIIRAD a transmis à la justice et dont les experts juridiques devaient vérifier la validité, démontrait :**

**1/ la sous-évaluation considérable des niveaux de contamination** (les cartes publiées les 7 et 15 mai 86 sous-estimaient, d'un facteur 100 à 1 000 et plus, les dépôts de radioactivité sur toute la moitié Est de la France)

**2/ la violation des différents textes réglementaires sensés protéger les personnes en limitant l'ingestion des aliments les plus contaminés** (recommandation européenne du 6 mai 86, règlement européen du 31 mai 86, décret français du 6 juin 66, limites EURATOM de 1980 et 1984 différenciées pour les enfants).

**Si la justice corrobore ces accusations, cela constituera une étape très importante : la première rupture officielle avec le « mensonge de Tchernobyl ».** En effet, depuis bientôt 19 ans, ni les gouvernements qui se sont succédés, ni les services officiels en charge de la radioprotection n'ont reconnu les faits. La censure est toujours à l'œuvre et connaît même depuis 3 ans un regain de vigueur. Les cartes publiées les 7 et 15 mai 1986 par le SCPRI (cartes prouvant l'importance de la désinformation) sont toujours absentes des rapports officiels avec interdiction d'y faire référence.

---

**Les éléments de preuve réunis par la CRIIRAD seront présentés dans le cadre du colloque « contaminations radioactives et protection des populations »** qui va se tenir à Lyon, au siège du Conseil régional Rhône-Alpes, les **1<sup>er</sup> et 2 avril prochains**.

#### **COLLOQUE**

**Programme :** <http://www.criirad.com/criirad/actualites/ColloqueLyon/ProgrammeColloq.doc>

**Inscriptions :** <http://www.criirad.com/criirad/actualites/ColloqueLyon/BulletinInscrip.doc>